

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2434

présenté par
Mme Dubost

ARTICLE 3

À l'alinéa 57, après le mot :

« commission »,

insérer les mots :

« mentionnée à l'article 2143-6 du code de la santé publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.